



Énergie NB Power

Groupe Group

Communiqué

Le 22 février 2008

Énergie NB reçoit la décision de la CESP sur les tarifs de 2007-2008

Fredericton (N.-B.) – Aujourd’hui, la Commission de l’énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) a publié sa décision sur la demande tarifaire d’Énergie NB de 2007-2008. En effet, la CESP a réduit l’augmentation des tarifs de 6,4 pour cent à 5,9 pour cent.

Dans sa décision, la CESP a ordonné à Énergie NB de remettre aux clients la différence entre le tarif intérimaire perçu et l’augmentation de 5,9 pour cent annoncée. Énergie NB paiera toutes les ristournes d’ici mai 2008.

La décision de la CESP a trait au tarif intérimaire implanté en 2007-2008. Il ne s’agit pas d’une nouvelle augmentation, car Énergie NB perçoit ce tarif intérimaire depuis l’année passée.

«Énergie NB respecte le processus et nous respectons la décision prise aujourd’hui par la CESP, de dire David Hay. Nous sommes contents que la CESP reconnait, pour la deuxième année de suite, que nous maîtrisons efficacement ces coûts.»

Pour la plupart, la CESP a accepté la demande telle que présentée par Énergie NB. La décision s’écarte de la demande d’Énergie NB surtout en ce que la CESP emploie un seuil de rentabilité encore plus bas que celui présenté par Énergie NB.

En avril 2007, Énergie NB a soumis à la CESP une demande visant une augmentation des tarifs en 2007-2008. La CESP a étudié la demande d’Énergie NB en profondeur. L’étude comprenait de nombreuses interventions par des citoyens du Nouveau-Brunswick représentant tous les secteurs, toutes les catégories tarifaires et tous les coins de la province. Énergie NB a participé pleinement au processus public et fourni 50 reliures de preuves, répondu à 1 500 questions et participé à des audiences qui ont duré quatre semaines.

La CESP a permis à Énergie NB de percevoir une augmentation des tarifs intérimaire pour donner du temps au processus des audiences publiques et en même temps permettre à Énergie NB de recouvrer les coûts au fur et à mesure qu’ils ont été engagés.

– 30 –

Personne-ressource des médias – Heather-Anne MacLean, chef, Relations avec les médias
(506) 458-6618